



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dynamisme du marché du travail

Question orale n° 748

Texte de la question

Mme Valérie Bazin-Malgras attire l'attention de Mme la ministre du travail sur la nécessité d'inciter les citoyens à retrouver le chemin de l'emploi. En effet, la France accuse un taux de chômage de 8,8 %, et un taux de prélèvements obligatoires le plus élevé de l'OCDE (à plus de 46 % soit 12 points au-dessus de la moyenne). Or, ce que les statistiques enseignent, et que les Français ne cessent de répéter dans les territoires, c'est que le travail ne paye pas assez ! Une fois enlevées les cotisations sociales, la CSG, la CRDS, vient le temps de l'impôt sur le revenu alors qu'une personne entrant dans l'emploi perd le bénéfice de nombreuses prestations sociales. Les travailleurs ont le sentiment de faire des efforts sans en retirer avantage. Les artisans, les commerçants, les patrons de PME (BTP, restauration ...) témoignent tous de difficultés de recrutement. Il y aurait entre 200 000 et 330 000 offres qui ne trouvent pas preneur faute de candidats. Ainsi, les viticulteurs champenois doivent-ils recruter en masse des vendangeurs venus des pays de l'est. C'est pourquoi elle lui demande quelles réponses le Gouvernement apportera enfin pour que le travail paye vraiment, que les efforts et les mérites soient pleinement récompensés. Elle lui demande également comment il entend s'attaquer aux trappes à inactivité qui freinent le dynamisme du marché du travail.

Texte de la réponse

MARCHÉ DU TRAVAIL

M. le président. La parole est à Mme Valérie Bazin-Malgras, pour exposer sa question, n° 748, relative au marché du travail.

Mme Valérie Bazin-Malgras. Plein emploi en Allemagne, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas ; taux de chômage au plus bas depuis cinquante ans aux États-Unis, avec un taux autour de 3 % ; moyenne à 5,2 % pour les pays de l'OCDE : on pourrait se dire que le marché de l'emploi se porte bien dans les économies occidentales et que la crise est désormais un souvenir douloureux lointain. Pourtant, la France accuse un taux de chômage de 8,8 % !

Elle a, par ailleurs, le taux de prélèvements obligatoires le plus élevé de l'OCDE, avec plus de 46 %, soit douze points au-dessus de la moyenne. Ce que les statistiques nous enseignent, les Français nous le disent également dans les territoires : le travail ne paie pas assez !

Je viens d'une circonscription viticole. Trop souvent, on constate que la différence entre le SMIC et le niveau des prestations sociales que touchent les personnes privées d'emploi est insuffisante pour inciter quelqu'un à accepter un emploi de vendangeur, par exemple. Ces secteurs manquent pourtant cruellement de main-d'œuvre et doivent recruter en masse des travailleurs venant des pays de l'Est. Dans le département de l'Aube, de nombreux viticulteurs doivent faire appel à des prestataires de services pour embaucher plusieurs milliers de travailleurs détachés pendant la période des vendanges. Les employeurs ne décolèrent pas de devoir en arriver là, alors qu'il existe un chômage de masse dans notre pays. Ils préféreraient mobiliser la main-d'œuvre locale

pour faire vivre les traditions viticoles locales et le territoire, plutôt que d'avoir recours à une main-d'œuvre venue de très loin.

Pourtant, en France, les artisans, les commerçants, les patrons de PME témoignent tous de difficultés de recrutement. Il y aurait entre 200 000 et 330 000 offres qui ne trouveraient pas preneurs faute de candidats. Il existe, en France, des trappes à inactivité qui n'incitent pas nos concitoyens à retrouver le chemin de l'emploi.

Quelles réponses le Gouvernement propose-t-il pour que le travail paie vraiment, et que les efforts et le mérite soient pleinement récompensés ? Comment entendez-vous vous attaquer aux trappes à inactivité qui freinent le dynamisme du marché du travail ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées.

Mme Sophie Cluzel, *secrétaire d'État chargée des personnes handicapées*. Madame la députée, le problème que vous soulevez est au cœur de l'action du ministère du travail. Pour le résoudre, il est nécessaire de stimuler la croissance, de la rendre riche en emplois et inclusive, et de faire en sorte que le travail paie. Tel est le sens des réformes menées par le Gouvernement depuis son arrivée au pouvoir.

Les ordonnances pour le renforcement du dialogue social ont ainsi permis de réduire les craintes des TPE et des PME à embaucher. Par ailleurs, en améliorant les compétences des actifs faiblement qualifiés, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, qui a augmenté le montant du compte personnel de formation alloué aux actifs peu diplômés, le portant à 800 euros par an contre 500 euros auparavant, et le plan d'investissement dans les compétences, destiné à la formation de 2 millions de demandeurs d'emploi peu diplômés et éloignés du marché du travail, vont améliorer l'accès aux emplois plus qualifiés, donc mieux rémunérés.

D'ailleurs, nous constatons d'ores et déjà les premiers résultats, le taux de chômage étant tombé à 8,7 %, soit un point de moins qu'il y a deux ans.

Pour amplifier l'impact de ces réformes, nous lançons, sous l'autorité de M. le Premier ministre, la mobilisation nationale et territoriale pour l'emploi, destinée à résoudre, avec les collectivités territoriales et les partenaires sociaux, les problèmes concrets qui se posent sur le terrain. Il s'agit notamment de lever les freins à l'emploi que sont la recherche d'un logement, d'un moyen de transport, d'un apprenti ou d'une garde d'enfant. Par ailleurs, la réforme de l'assurance chômage, en cours d'élaboration, permettra de mieux lutter contre l'emploi précaire.

Enfin, selon une étude de l'Observatoire français des conjonctures économiques, l'OFCE, les ménages français gagneront en moyenne 850 euros de pouvoir d'achat en 2019, dont 440 euros directement liés à des mesures du Gouvernement. C'est la plus forte hausse depuis 2007.

Je termine en ajoutant que nous sommes présents, aujourd'hui, au Salon Handicap, emploi & achats responsables, afin d'inciter les entreprises à embaucher, plus encore qu'elles ne le font, des travailleurs handicapés, en mettant à leur disposition toutes les prestations d'emploi accompagné.

M. le président. La parole est à Mme Valérie Bazin-Malgras.

Mme Valérie Bazin-Malgras. Je vous remercie pour votre réponse, madame la secrétaire d'État, mais elle ne nous dit rien sur la façon de mobiliser les personnes privées d'emploi, par exemple pour faire les vendanges, tâche que chacun peut accomplir et pour laquelle on fait venir, en Champagne, près de 10 000 travailleurs détachés. Telle est bien notre préoccupation dans le département : comment faire travailler dans les vignes les personnes privées d'emploi, lorsque les viticulteurs en ont besoin ?

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Bazin-Malgras](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 748

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : Travail

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 mai 2019](#)

Réponse publiée le : 29 mai 2019, page 5050

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 mai 2019](#)